



2016-12-139-DGS

nomenclature: 7.1.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

OBJET : PÔLE DE SERVICES « ESPACE TECHNOLOGIQUE JEAN BERTIN » - TARIFS DES LOCATIONS ET CHARGES

L'an deux mille seize, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE

Mme FAURE

ABSENTS :

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



2016-12-139-DGS - POLE DE SERVICES ESPACE TECHNOLOGIQUE JEAN BERTIN – TARIFS DES LOCATIONS ET CHARGES

Monsieur le Maire rappelle,

Au mois de juin 2016, le Conseil municipal a voté la mise à jour des tarifs pratiqués au Pôle de services Jean Bertin pour la location des bureaux, des locaux de stockage et des salles de réunion ainsi que des charges qui sont rattachées à ces locations.

Depuis cette révision des tarifs, le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT), dans la perspective de sa relocalisation prochaine sur l'espace technologique Jean Bertin, a émis le souhait d'intégrer un des bureaux du Pôle de services afin d'y installer son service « Logement ». Ce service propose un accompagnement individuel et personnalisé pour aider les jeunes de Tarnos du Seignanx et du Sud des Landes dans leur recherche de logement et pour favoriser leur maintien dans le logement.

Pour accéder à cette demande, il est nécessaire de créer un nouveau tarif spécifique au FJT. Au vu des missions de service public du FJT, Monsieur le Maire propose que cette location se fasse à titre gratuit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération n°2010-01-04-ST en date du 12 janvier 2010 relative à la révision des loyers des bureaux du Pôle de Services ;

Vu la délibération n°2016-06-083-DGS en date du 30 juin 2016 relative à la révision des loyers des bureaux du Pôle de Services ;

Considérant l'indice de référence des loyers et l'indice des loyers commerciaux du 4ème trimestre 2015, publiés par l'INSEE.

DELIBERE

FIXE les loyers du Pôle de Services comme suit :

PÉPINIÈRE :

- année d'entrée en pépinière : 6,40 € HT par m² et par mois
- années suivantes : + 15 % par an à la date anniversaire d'entrée en pépinière

HÔTEL D'ENTREPRISES :

- année 2016 : 12,80€ HT par m² et par mois + 3,00 € HT(local de stockage) par m² et par mois



- années suivantes (au 1^{er} janvier) : augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux

LOCATION GÉNÉRALE :

	Montant 2016 HT par m ² et par mois	Années suivantes
Restaurant Inter-entreprises « L'EOLE »	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
SCIC Interstices	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx (CBE)	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
TEC GE COOP	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
MISSION LOCALE	Gratuit	Gratuit
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	Gratuit	Gratuit
ITEMS	Bureau	4,27 € augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
	Atelier	4,27 € augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux

FIXE le coût des charges locatives mensuelles à 4,00 € le m² pour les entreprises en pépinière et en hôtel d'entreprises

DIT que le restaurant Inter-entreprises « L'EOLE », la SCIC Interstices, le CBE, TEC GE COOP, la Mission Locale des Landes et le Foyer des Jeunes Travailleurs sont exonérés des charges locatives.

DIT que la tarif de location des salles de réunion reste inchangé (avec une possibilité de location à la demi-journée):

	Montant 2016 - HT par jour
Salle n°1	150,00 €
Salle n°2	100,00 €



DIT que ces montants entreront en vigueur au 15 décembre 2016

DIT que les sommes seront inscrites chaque année au budget

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 décembre 2016

Le Maire

